

Licence professionnelle Conduite et suivi de projets paysagers et environnementaux

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Conduite et suivi de projets paysagers et environnementaux. 2011, Université de Nantes. hceres-02037990

HAL Id: hceres-02037990

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037990>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NANTES

Établissement : Université de Nantes

Demande n° S3LP120002344

Dénomination nationale : Aménagement du paysage

Spécialité : Gestion et conduite des projets paysagers et environnementaux

Présentation de la spécialité

L'objectif de la spécialité est de former des techniciens de l'aménagement aptes à la conduite et au suivi de projets paysagers et environnementaux. Ils réalisent des diagnostics territoriaux sur des espaces à fortes contraintes et mettent en œuvre des plans de gestion, dans une perspective de développement durable. Les métiers visés sont : agent de développement au sein des collectivités territoriales, assistant paysagiste, assistant d'étude en environnement.

Cette formation, ouverte en 2004, associe les capacités et complémentarités pédagogiques de l'Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes (IGARUN), responsable administratif de la licence professionnelle, et des lycées Briacé et Jules Rieffel. Elle constitue une poursuite d'études à des BTS (aménagement paysager...), à des DUT « Génie de l'environnement » et une sortie professionnalisante pour des étudiants de licences de géographie et de science de la vie et de la terre. Au niveau régional, il existe une certaine concurrence avec une licence professionnelle (LP) d'Angers même si le contenu pédagogique est sensiblement différent.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	27
Taux de réussite	93 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	32 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	92 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	29 %
Pourcentage de diplômés en emploi	enquêtes internes (promotions 2007 et 2009) enquête nationale
	57 % - 80 % 57 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette spécialité répond aux diverses demandes des collectivités territoriales en matière de diagnostic paysager et environnemental. Le pilotage tricéphale (composante universitaire et deux lycées) est bien mené et répond aux critères de fonctionnement d'une licence professionnelle.

La formation bénéficie d'une bonne attractivité avec un taux de pression se situant entre six et dix. Ce contexte lui permet d'obtenir des effectifs d'environ vingt-cinq étudiants auxquels se rajoutent deux étudiants en formation continue ou en validation des acquis de l'expérience. La bonne articulation de cette licence professionnelle avec d'autres formations de l'université et des lycées, favorise une diversité des parcours d'origines (BTS et L2) mais il est regretté que les DUT ne fassent pas partie de ce schéma.

L'insertion professionnelle a débuté avec des taux relativement faibles mais tend actuellement vers une part plus acceptable de diplômés en emploi (80 % pour la promotion 2009). Ces derniers entrent dans la vie active très rapidement avec cependant des contrats à durée déterminée pour la majorité d'entre eux, parfois dans l'attente du concours de la fonction publique territoriale. Les profils des postes sont très variés et correspondent aux contenus de la formation. Les secteurs qui emploient sont : les collectivités territoriales, les entreprises d'aménagement et les bureaux d'études. Il est dommage qu'un suivi des diplômés de 2006 et 2008 ne confirme pas les conclusions sur l'insertion professionnelle. Sans de tels résultats, il est difficile de prévoir les effectifs futurs.

Cette formation repose sur de nombreuses relations avec des collectivités territoriales, des bureaux d'études d'aménagement, des chambres d'agriculture et des associations de protection de l'environnement. Elle n'a pas établi de partenariat ou de convention avec des branches professionnelles. L'implication professionnelle se traduit par l'accueil de stagiaires, par des participations de professionnels aux enseignements (à hauteur de 29 % du volume horaire global), aux jurys et à des réunions d'échanges pour réfléchir à l'évolution de la spécialité, sans que soit mis en place un conseil de perfectionnement.

L'auto-évaluation a été menée par les équipes pédagogiques mais n'a pas fait l'objet d'échanges avec les instances de l'université et de remédiation.

- Points forts :
 - Une bonne attractivité.
 - Une bonne implication professionnelle.
 - Un taux d'insertion professionnel en hausse.

- Points faibles :
 - Pas de suivi des diplômés pour les promotions 2006 et 2008.
 - Pas de conseil de perfectionnement.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il est vivement conseillé de mettre en place un suivi systématique et régulier des diplômés. Les résultats constitueront un bon outil de pilotage, en particulier pour la prévision des effectifs futurs et pourront servir de base de réflexion au conseil de perfectionnement, qu'il conviendra de mettre en place très rapidement.

Un autre outil pour l'amélioration de la spécialité peut être développé : il s'agit de l'évaluation des enseignements.